

## Relevé de décisions du Comité Technique collectivités du 11 Mai 2021

Participants	Présent	Absent
Représentant(s) de l'AMF	x	
Représentant(s) du Conseil départemental	x	
Représentant(s) de la CABA		x
Représentant(s) de la CC Cère et Goul en Carladès		x
Représentant(s) de la CC Châtaigneraie Cantalienne	x	
Représentant(s) de la CC Sumène-Artense		x
Représentant(s) de la CC Pays de Gentiane	x	
Représentant(s) de la CC Pays de Salers		x
Représentant(s) de la CC Saint Flour	x	
Représentant(s) de la CC Hautes Terres		x
Représentant(s) de la CC Pays de Mauriac		x
SP relance	x	
Mme Bénet	x	

Thèmes	Décisions-Informations
<b>Rappels et informations AAP à destination des collectivités</b>	<p><b>Rénovations énergétiques des équipements sportifs.</b> Cette enveloppe est gérée par l'Agence Nationale du Sport <a href="https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/collectivites/renovation-thermique-modernisation-equipements-sportifs">https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/collectivites/renovation-thermique-modernisation-equipements-sportifs</a></p> <p>Les dossiers "Plan de relance - rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs" (crédits nationaux), doivent être transmis à l'Agence pour le 16 avril. Les dossiers "Plan de relance - rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs" (crédits régionalisés), pourront être transmis au fil de l'eau avec un point régulier permettant d'évaluer la consommation des crédits, date limite 7 juin 2021.</p> <p>Le contact est Monsieur Corvaisier <a href="mailto:eric.corvaisier@cantal.gouv.fr">eric.corvaisier@cantal.gouv.fr</a> conseiller d'animation sportif tél 04 63 27 32 34/06 23 21 75 77 qui peut vérifier l'éligibilité du projet.</p> <p>Le conseil départemental s'est rapproché de Monsieur Corvaisier.</p> <p><b>Lien vers l'appel à projets "slow tourisme"</b>  <a href="https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210407/slowtouris2021-83">https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210407/slowtouris2021-83</a></p> <p>Madame Mourgues précise qu'il existe un fonds tourisme de montagne dont nous ne connaissons pas le dimensionnement. Elle interroge le commissariat de Massif pour connaître les projets éligibles.</p> <p><b>Un appel à projet pour des micro-folies vient être lancé :</b>  <a href="https://www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Culture-et-patrimoine/Appel-a-projets-Deploiement-des-micro-folies-en-Auvergne-Rhone-Alpes">https://www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Culture-et-patrimoine/Appel-a-projets-Deploiement-des-micro-folies-en-Auvergne-Rhone-Alpes</a></p> <p>Pour les <b>artistes, acteurs culturels, du patrimoine, de l'éducation populaire ou collectivités territoriales</b> ; Cet été ou d'ici l'automne, pour un projet artistique, culturel ou</p>

	<p>patrimonial avec des jeunes, des familles, des personnes âgées, les habitants ... Cet appel manifestation d'intérêt concerne les douze départements d'Auvergne-Rhône-Alpes. <a href="https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/PRENDRE-L-AIR-du-temps-2-un-ete-culturel-pour-tous-et-partout-en-Auvergne-Rhone-Alpes">https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/PRENDRE-L-AIR-du-temps-2-un-ete-culturel-pour-tous-et-partout-en-Auvergne-Rhone-Alpes</a></p> <p><b>Clôture le 21 mai</b></p> <p><b>Quartiers culturels créatifs</b>  <a href="https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Soutien-aux-Quartiers-culturels-creatifs-QCC">https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Soutien-aux-Quartiers-culturels-creatifs-QCC</a>) <b>Clôture le 11 juin</b></p>
<b>Transformation numérique des collectivités</b>	<p>Madame la sous-préfète rappelle que nous disposons d'une enveloppe départementale de 297 000€ et reprend sa proposition de travailler sur un projet structurant, en mutualisant les différents projets et de constituer un groupe de travail.</p> <p>Afin d'assurer la mise en œuvre de ces fonds déconcentrés, <b>une proposition d'organisation régionale a été établie par le SGAR</b> Il est ainsi proposé de procéder à une instruction au fil de l'eau et à la maille départementale, sur la période 2021-2022. Chaque département dispose d'un droit de tirage à hauteur de 297 000 euros sur l'enveloppe régionale pour financer en priorité les projets de modernisation et de transformation numérique déposés par les collectivités petites et moyennes de son territoire.</p> <p>Les 4 axes suivants sont mis en avant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 – <b>Création ou amélioration d'un service en ligne, d'une démarche de dématérialisation ou d'accompagnement des agents</b> dans l'appropriation de nouvelles méthodes et outils liés au numérique, permettant de mieux exploiter les données en lien avec les activités de la collectivité (transport urbain, urbanisme, mobilités...).</li> <li>2 – <b>Formation et sensibilisation à l'inclusion numérique à l'attention des agents, via des parcours de formation et des certifications.</b></li> <li>3 – <b>Des projets d'amélioration de la relation avec les usagers, par exemple via l'extension ou l'amélioration de l'offre omnicanale</b> (sites web, démarches en ligne, accueil téléphonique, applications mobiles, accueil physique).</li> <li>4 – <b>Des projets d'innovation au bénéfice des services publics locaux avec l'aide d'un laboratoire d'innovation territoriale.</b></li> </ol> <p><b>Règles spécifiques relatives aux subventions dans le cadre de cet AAP :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les dépenses de personnel ne peuvent pas être financées, de même que les achats d'équipement informatiques pour les agents.</b></li> <li>• <b>Le financement accordé peut atteindre jusqu'à 100% du coût du projet.</b></li> </ul> <p>Le conseil départemental va proposer une ingénierie à l'échelle départementale.  Madame Mourgues mettra en place une réunion en présentiel sur le sujet dès que possible.</p>
<b>Les EHPAD mesures medico sociales</b>	<p>Madame la sous-préfète indique que les crédits du plan de relance seront gérés par les ARS. Madame Debladis transmet à Madame Mourgues la liste des établissements déjà repérés.</p>
<b>ESS</b>	<p>Un webinaire ESS initié par la Préfecture du Cantal s'est déroulé le 6 mai dernier, avec 250 participants.</p> <p>Les éléments de la présentation sont disponibles via le lien suivant : <a href="http://www.cantal.gouv.fr/webinaire-d-information-au-profit-des-structures-a7218.html">http://www.cantal.gouv.fr/webinaire-d-information-au-profit-des-structures-a7218.html</a></p>
<b>Comité de suivi du plan de relance</b>	<p>Monsieur le préfet réunit le 21 mai à 10 heures à l'amphithéâtre du lycée agricole un comité départemental de suivi de France relance dans le Cantal. Un premier comité avait eu lieu le 15 janvier dernier.</p> <p>Madame Mourgues sollicitera l'ARS pour une intervention à cette instance.</p>

**La prochaine réunion est fixée au mardi 25 mai à 17 heures**